



Élu-e-s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 05 février 2024

Intervention de **Primaël PETIT**

Délibération 26 : AVIS SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES

Mesdames, Messieurs,

Cette délibération c'est un peu "retour vers le futur"

En effet, nous avons voté ici même en 2013 une modification de ces périmètres qui ont pour but de préserver l'environnement de ces monuments historiques.

Dans ces périmètres, Il est parfois surprenant de voir certaines constructions acceptées et parfois pour des habitants de simples modifications comme la pose d'une fenêtre de toit refusée.

Ce nouveau périmètre détaillé semble plus pertinent qu'un coup de compa sur une carte.

Par contre, comment est-il possible de l'intégrer dans la concertation actuelle sur les zones d'accélération des énergies renouvelables ? Nous avons compris qu'il y aurait des bonifications sur ces zones donc si les périmètres d'abords des monuments historiques sont plus larges dans le dossier, c'est embêtant : sur les abords de l'église par exemple, il y a 30 ha de différence et ce serait mieux que ces 30 ha puissent potentiellement bénéficier de ces bonifications.

Je vous remercie de votre attention.



elu.saint-herblain.en.commun@framalistes.org